

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2017 – 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENT EXCUSE : Melvyn GIRAULT ➔ procuration à Bernard VIVIER

Nathalie BURFIN ➔ procuration à Cristinne URBIN

Christophe DEGLISE

DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2017

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

Préambule : M. le Maire salue les 2 représentants de la Brigade Territoriale de Contact (BTC) de LHUIS présents dans la salle du conseil municipal.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Ouverture de crédits d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2018, des dépenses d'investissement dans la limite du tiers des dépenses engagées aux budgets 2017 soit :

- pour le Budget principal : 165 950 €
- pour le budget eau : 16 126 €
- pour le budget investissement : 25 164 €.

2-2 Subventions aux associations

En vue de la préparation du budget primitif 2018, un dossier de demande de subvention communale sera adressé à chaque responsable d'associations locales, pour un retour impératif avant le 31 janvier 2018.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Rythmes scolaires

M. le Maire rend compte des résultats de la consultation des parents au sujet de l'organisation de la semaine scolaire 2018-2019.

Les parents se sont prononcés à plus de 60% pour le retour à la semaine de 4 jours.

La décision finale appartient au Maire en concertation avec le Conseil d'Ecole.

La décision de la Municipalité de Lhuis sera conditionnée par la décision que prendra le SIVOM, organisateur des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

3-2 Inscriptions cantine-garderie

Suite à de nouveaux et divers incidents, il est rappelé aux parents que c'est de leur responsabilité de récupérer, dans le cartable de leur enfant, les bulletins d'inscription à la cantine et à la garderie (notification par les enseignants sur le carnet de correspondance)

Bulletins d'inscription qui sont à retourner à la mairie impérativement dans les délais demandés.

3-3 Qualité de l'air dans les locaux scolaires

A compter du 1^{er} janvier 2018 les collectivités sont soumises à une obligation réglementaire de mesure de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant de jeunes enfants.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (l'ALEC), organisme agréé, sera sollicitée pour procéder à ces mesures dans les locaux du groupe scolaire. Prestation payante.

IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 Astreintes hivernales pour le déneigement

Seront assurées du 18 décembre 2017 au 28 février 2018, en alternance hebdomadaire, par les 2 employés communaux.

4-2 Formations suivies

L'Agent, nouvellement engagé, a suivi avec succès les deux formations nécessaires pour la conduite en sécurité du tracteur et l'utilisation de la lame de déneigement.

V – URBANISME

5-1 Révision POS-PLU

M. le Maire présente les points principaux abordés lors de la réunion de travail du 28 novembre portant sur la poursuite du travail sur le zonage et le PADD.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

5-2 Présentation du PADD aux élus

La présentation du PADD aux élus est envisagée lors d'une réunion de conseil municipal en début d'année 2018.

5-3 Point sur dossiers en cours

- Une demande de certificat d'urbanisme (CU) pour l'aménagement d'une parcelle de 2947 m² rue de Vernans/ route d'Innimond a reçu un avis favorable des services de l'Etat. Prévision de 4 lots à construire.
- Un compromis de vente a été signé pour le lot B de 1100 m² du terrain communal de la Taline.

VI – VOIRIE – RESEAUX – TRAVAUX DIVERS

6-1 Travaux réalisés – à réaliser

- Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales montée de la Guillotière. Des travaux à hauteur de 5 200 € sont à programmer.
- Réfection du mur endommagé place des Anciens Combattants. En attente de devis avec des solutions alternatives.

6-2 Signalétique

Les panneaux indiquant, sur le quartier de l'église, l'emplacement des commerces (boulangerie, salon de coiffure) ont été posés.

6-3 Demandes de subventions diverses

M. le Maire rappelle que des demandes de subventions concernant des études et travaux dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement ont été adressées au Département et à l'Agence de l'Eau.

Lors de la conférence territoriale 2017 du 8 novembre 2017 le Département a accordé une subvention de 11 750 € pour des travaux de réhabilitation de stations d'épuration d'un montant de 47 000 €.

6-4 SIEA

M. le Maire communique aux conseillers municipaux le détail de la cotisation 2017 pour les services assurés par le SIEA soit 23 173 € dont 19 890 € pour l'éclairage public (255 points lumineux à 78 € /point)

6-5 Délibération pour demande de fonds de concours

M. le Maire rappelle les travaux d'extension de la voie communale Montée du Haut des Certelles pour un montant de 67 874,63 € HT et propose de solliciter auprès de la CCPA un fonds de concours représentant 50% du montant HT des travaux, soit 33 937 €.

VII – BATIMENTS –TERRAINS COMMUNAUX

7-1 Salle polyvalente

Suite à différents incidents lors de la location, la révision du règlement intérieur s'est avérée nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente stipulant les conditions de réservation et les dispositions relatives à la sécurité.
- fixe les nouveaux tarifs de location pour les particuliers et associations hors LHUIS
- fixe le montant de la caution exigée à tout demandeur à 1000 €.

Ce règlement et ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

7-2 Garage de la Poste

Le mécanisme d'ouverture ne pouvant se réparer, un devis sera demandé pour le changement de la porte.

7-3 Avancement des dossiers de mise en accessibilité

Passage en sous-commission pour l'accessibilité et en sous-commission pour la sécurité contre les risques d'incendie

- Dossiers pour travaux et aménagements ayant reçus **un avis favorable**
- Gendarmerie – Bâtiment des associations – Groupe scolaire
- Dossier pour travaux et aménagements **en cours d'instruction**
- Le bar-restaurant
- Dossiers pour travaux et aménagements **ajournés**
- Mairie + salle polyvalente – Accès à l'église
- Dossiers ajournés suite à la concertation de la Mairie avec les services de la DDT pour permettre des études complémentaires ; notamment avec les services de l'Architecte de France.

VIII – CCPA

8-1 Capture animaux errants

Les services de la SPA n'assurant plus la collecte et la réception des animaux errants recueillis sur la Commune, le conseil municipal est favorable à l'adhésion de la commune à une structure de capture des chiens-chats errants qui a proposé ses services à la CCPA. Adhésion mutualisée d'un grand nombre de communes de la CCPA. Coût d'adhésion prévisionnel : 1€/habitant.

8-2 Conteneur textile

Un conteneur pour la collecte des textiles, chaussures, cuirs, sera prochainement installé sur le site de la déchetterie de Rix.

IX – SIVOM

9-1 Collège

Les travaux avancent normalement pour une ouverture (classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}) en septembre 2018.

9-2 Pont de Briord

La fermeture pour travaux du pont de Briord est prévue de mars à juillet 2018.

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

10-1 Demande d'augmentation du loyer de l'ancien abattoir : la demande sera étudiée sur la base de la variation des indices.

10-2 Labellisation Espace Naturel Sensible (ENS) du lac de Millieu

M. le Maire communique le compte-rendu de la réunion relative au projet de labellisation de l'Espace Naturel Sensible du lac de Milieu.

Le conseil municipal, après délibération, considérant la valeur écologique, paysagère et géologique du site, l'intérêt de le préserver, de le gérer, de le mettre en valeur et de pouvoir l'ouvrir au public, approuve la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du Lac de Milieu.

10-3 Obstruction d'un chemin rural

M. le Maire informe l'assemblée d'actes d'obstruction d'un chemin rural entrepris par une personne résidente. Des courriers demandant le rétablissement de la libre circulation ont été envoyés.

10-4 Rapport d'activités SIEA

Le rapport d'activités du SIEA est tenu à disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture.
(consultation sur le site www.siea.fr)

XI – DIVERS

11-1 Installations du terrain de football

Lecture est donnée du courrier du Président de l'EBBR concernant des vols dans les locaux.

La commune de Lhuis reste à l'écoute du propriétaire des bâtiments pour définir les actions à envisager en commun.

11-2 Aire de jeux

Plusieurs parents demandent à ce que soit aménagée une aire de jeux dans la cour de l'ancienne école de la gare.

Il sera demandé à un élu de mener une réflexion sur les possibilités / impossibilités d'utiliser les équipements actuellement en place. Et de définir les éventuels travaux de remise en état et les équipements de base qui seraient appropriés aux besoins / lieux.

11-3 Voitures ventouses

M. le Maire signale qu'un nombre conséquent de voitures hors d'usage - épaves sont stationnées sur différents points de la commune. Indique qu'il sera nécessaire d'entamer toutes les procédures possibles, si nécessaire avec l'aide de la Gendarmerie, pour faire évacuer ces véhicules.

11-4 dépôts sauvages

Il est constaté une recrudescence de déversement de détritux divers le long de chemins de la commune. Les habitants qui seraient témoins de tels actes d'incivilité sont priés de les signaler en Mairie.

11-5 Propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Suite à une divagation de chiens de 2^{ème} catégorie, M. le Maire indique qu'il y a lieu de rappeler aux propriétaires certaines interdictions et obligations. Renseignements en Mairie.

11-6 Participation citoyenne

Une présentation publique de la démarche citoyenne sera à organiser sur début 2018 avec la participation des services de la Gendarmerie.

11-7 Chasse

M. le Maire :

- Rappelle que le Tribunal Administratif de Lyon, par ses jugements du 17 octobre 2017, a débouté M. Jean Trichon et l'association l'Echo de Roche Corbière et les a condamnés à verser à la commune une somme totale de 1 200 € en compensation des frais de procédure.
- Donne lecture du courrier du 03 novembre de l'avocat de la commune à l'avocat de M. Jean Trichon et de l'Echo de Roche Corbière demandant que les sommes dues à la commune soient réglées sans délai.
- Donne lecture d'un courrier, reçu le 11 décembre 2017 de l'avocat de la commune, qui mentionne que l'avocat de M. Jean Trichon lui a, par courrier, indiqué que l'association l'Echo de Roche Corbière et M. Jean Trichon seraient prêts à renoncer à faire appel à condition que la commune accepte de ne pas réclamer les indemnités de procédure lui revenant selon les jugements.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de ces éléments, considère, unanimement, que cette proposition relève d'une attitude de chantage qui n'est pas acceptable.

M. le Maire indique que les frais de procédure impactant la commune s'établiront, lorsque le cabinet d'avocats aura émis ses dernières factures, globalement à 8 000 €.

M. le Maire mentionne que le jugement ayant été rendu le 17 octobre 2017 une requête d'appel peut-être déposée au Tribunal Administratif sous 2 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

**LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE SERA FERMÉ
DU 23 DÉCEMBRE 2017 AU 2 JANVIER 2018 inclus**

**EN CAS D'URGENCE ETAT CIVIL UNIQUEMENT
CONTACTER LE 04.74.39.85.67**

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
UNE PERMANENCE SERA ASSURÉE**

SAMEDI 30 DÉCEMBRE 2017 DE 9H30 A 11H30

Se munir de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile